

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 64 (1972)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les douze mois de l'année 1971

Par Guido Nobel

Comme l'année dernière, au seuil de 1972, nous voulons jeter un bref regard rétrospectif sur les événements les plus importants des douze mois qui viennent de s'écouler, événements importants pour les travailleurs, pour le mouvement syndical qui a, au cours de l'année dernière, à nouveau enregistré des succès réjouissants dans tous les secteurs de l'économie.

Au fil des mois, nous avons relevé:

Janvier

En ce début d'année, les trois centrales syndicales italiennes ont invité le gouvernement de Rome et le Conseil fédéral à réviser de manière fondamentale l'accord italo-suisse de 1964 relatif au statut des travailleurs italiens dans notre pays. Les syndicats italiens demandaient à leur gouvernement de durcir sa politique à l'égard de la Suisse et en particulier d'interrompre les pourparlers en vue d'une association de la Confédération helvétique au Marché commun. De cette façon ils entendaient contraindre Berne à lever toutes les dispositions discriminatoires à l'égard de la main-d'œuvre étrangère. L'Union syndicale suisse ne pouvait, quant à elle, que confirmer la position qu'elle a toujours défendue soit que les saisonniers doivent bénéficier eux aussi d'une plus grande mobilité. L'USS tint aussi à relever que les pressions exercées par les syndicats italiens sur son gouvernement n'étaient pas de nature à faciliter la solution d'un problème difficile en soi.

*

En Espagne, la répression contre les syndicats clandestins s'aggrave. 80 travailleurs sont arrêtés et torturés à Séville. Cette situation justifie une nouvelle démarche du BIT réclamant le respect et l'application des droits syndicaux et des libertés civiles.

*

Pour la première fois depuis de nombreuses années, les Chambres fédérales se sont réunies en session extraordinaire. Le Conseil